Envoyé en préfecture le 31/01/2026
Reçu en préfecture le 31/01/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260128-01_01_2026-DE

# COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |
|---|---|---|
| 23/01/2026 | 04/02/2026 | En exercice : 19<br>Présents : 13<br>Votants : 14 |

*L'an deux mil dix vingt six*
*Le 28 Janvier à 20 Heures 00 Minute, le* ***Conseil Municipal*** *légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

***ETAIENT PRESENTS :***
*HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, GUIGNON Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, BERTAUX Delphine,*

***Formant la majorité des membres en exercice.***
***ABSENTS Excusés*** *BRIAND Henri, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François*
***ABSENTS*** *: JOUAUX Laëtitia,*
***POUVOIR*** *: SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à Delphine BERTAUX*

***M Rémy Goron est élu secrétaire de séance.***

**N°01-01-2026 – Cession terrains à Primaxes – Précision sur tarification**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu une offre d'acquisition d'un terrain municipal en deux tranches pour la réalisation d'un projet immobilier de 23 maisons individuelles groupées

- Tranche 1 : offre émanant de la société PRIMAXES, par laquelle l'acquisition du terrain communal situé à Bazouges-la-Pérouse correspondant au second terrain de football, cadastré section AB n°548 et 639, d'une surface d'environ 7 506 m² est sollicitée afin de réaliser un projet immobilier de maisons individuelles groupées d'une surface de plancher minimum de 1 912m² et qui a fait l'objet d'un accord unanime du conseil municipal (1 abstention) le 12 novembre dernier.

- Tranche 2 : offre émanant de la société PRIMAXES, par laquelle l'acquisition du terrain communal situé à Bazouges-la-Pérouse correspondant à une partie du second terrain de football, cadastré section AB n°109, 110 et 111, d'une surface d'environ 6 830 m² est sollicitée afin de réaliser un projet immobilier de maisons individuelles groupées d'une surface de plancher minimum de 1 912m² et qui a fait l'objet d'un accord unanime du conseil municipal (1 abstention) le 12 novembre dernier.

Dans cette optique, la société PRIMAXES fait une proposition de 50 000€ net vendeur sur chacune des tranches.

Envoyé en préfecture le 31/01/2026
Reçu en préfecture le 31/01/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260128-01_01_2026-DE

Lors de la séance du 12 novembre dernier il avait été évoqué un prix de vente net vendeur, toutefois ce prix ne précisait pas les modalités liées à la TVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention)

**Rappelle** son accord pour la vente du terrain cadastré section AB n°548 et 639 pour la première tranche ainsi que n°109, 110 et 111 pour la seconde tranche

**Précise** que le montant de cession de chacune de ces tranches se chiffre à 50 000€ HT ; l'acquéreur supportera le cout de la TVA dans le cas où la vente y serait soumise.

**Précise** que les ventes sont soumises aux conditions suspensives présentées dans les délibérations n°10-11-2025 et 11-11-2025

**Autorise** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les compromis et actes de vente authentique

**La Secrétaire de Séance**

**Remy GORON**

**Le Maire**

**Pascal HERVÉ**

MAIRIE DE BAZOUGES - LA PÉROUSE (ILLE-ET-VILAINE)